



Allocations & Handicap : Il divorce pour garder ses allocations

Actualité législative publié le **02/03/2021**, vu **1568 fois**, Auteur : [Cabinet GC](#)

Obligé à divorcer pour conserver ses allocations handicap

Obligé à **divorcer** pour conserver ses **allocations handicap**. C'est dans les Deux-Sèvres qu'un père de trois enfants, marié depuis 1986 s'est vu contraint de mettre un terme officiel à **son mariage** sans pour autant se séparer de son épouse.

"Je contourne la loi, je ne triche pas. Pour moi, il est inconcevable de vivre aux crochets de mon épouse." explique-t-il au journal France 3.

En effet, après le départ du foyer de **ses enfants** et ne pouvant plus toucher **l'AAH** (allocation adulte handicapé) suite à la modification du calcul de ses ressources, l'homme a pris la loi au pied de la lettre en divorçant officiellement et en s'établissant dans un **nouveau logement**.

"L'AAH est à 902 euros par mois, on ne va pas devenir richissime grâce à ça, mais c'est au moins une partie du loyer de payée, du budget nourriture etc... Si j'ai envie d'aller boire un café quelque part, je ne veux pas devoir demander dix euros à ma femme. C'est évident"

>>> AVOCAT GC